



NOTICE D'INFORMATION À DESTINATION DES PATIENTS

Madame, Monsieur,

Vous avez été hospitalisé au Centre Hospitalier Le Vinatier entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024 et vous étiez majeur lors de votre hospitalisation.

Le Centre Hospitalier Le Vinatier associe aux soins, la formation et la recherche médicale. Dans ce cadre, un projet de recherche intitulé ***“Impact de la Pair-Aidance sur les Réadmissions et les passages aux Urgences en Psychiatrie” (IP-ARUP)*** est mené sous la responsabilité du Professeur Nicolas FRANCK et fait l’objet de la thèse de Madame Romane DE ROZARIO.

Le présent document vous renseigne sur cette étude et sur vos droits.

Si vous ne comprenez pas certaines informations, n’hésitez pas à nous contacter pour nous poser vos questions.

Qui est responsable de cette étude ?

Le responsable juridique de l’étude / le responsable de traitement de données personnelles de cette étude est le Centre Hospitalier Le Vinatier, 95 Boulevard Pinel, 69678 BRON.

Au sein du Centre, l’étude est menée par le Professeur Nicolas FRANCK et Madame Romane De ROZARIO est sous sa responsabilité scientifique, le Professeur Nicolas FRANCK et Mme De ROZARIO sont désignés ci-après « les chercheurs ».

Pourquoi cette recherche ?

Les services de psychiatrie font face à un défi majeur : la fréquence élevée des réadmissions et des passages aux urgences de leurs patients. Ce phénomène nuit considérablement au rétablissement des patients et met une énorme pression sur les équipes soignantes.

Ce projet de recherche vise à évaluer l'efficacité de la pair-aidance sur les réadmissions et les passages aux urgences en suivant son impact à trois moments clés du suivi. Le but de cette démarche est d’améliorer la prise en charge des patients en psychiatrie.

Quel est l’objectif de cette recherche ?

Ce projet de recherche a pour but d’améliorer la prise en charge des patients souffrant de troubles psychiques en évaluant différentes interventions et en étudiant leur impact à différents moments clés. L'objectif est de proposer des soins plus personnalisés et efficaces pour favoriser le rétablissement des patients et réduire les réadmissions et les passages aux urgences.

Comment est organisée cette étude ?

L’étude est organisée de manière à ce que les chercheurs n’aient pas connaissance de votre identité. Schématiquement, des données sont transmises à partir de votre dossier médical informatisé vers la base de données du chercheur.

Avant la transmission des données aux chercheurs, les nom et prénoms sont remplacés par une série de chiffres à laquelle sont associées les informations suivantes qui seront recueillies dans votre dossier médical :



Caractéristiques de l'hospitalisation et passages aux urgences : Dates et durées des hospitalisations ainsi que recours ou non à l'isolement et la contention, transfert vers une clinique, date des passages aux urgences, traitement principal prescrit à la sortie de l'hospitalisation.

Caractéristiques du patient : Sexe, année de naissance, situation familiale (marié, célibataire, veuf, divorcé...), code postal, situation professionnelle (employé, salarié, chômage...), décès pendant le suivi, diagnostic principal (CIM10), nombre d'hospitalisations précédentes, existence d'une curatelle (oui/non), traitement principal, nombre de séances chez le psychiatre

Date de participation aux interventions suivantes si elles ont été suivies : Pair-aidance, ergothérapie, psychoéducation, psychomotricité, remédiation cognitive, suivi chez un psychologue, pratique sportive, PSI (plan de suivi individualisé), PCC (plan de crise conjoint)

L'accès aux données se fera sur un espace sécurisé par les professionnels chargés de la réalisation de l'étude, c'est-à-dire les personnes qui vont travailler sur les données, habilités par le responsable de traitement, le Centre Hospitalier Le Vinatier, à accéder aux données et à les traiter.

La base légale de ce traitement de données personnelles est « l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement » (article 6.1 e du Règlement Européen 2016/679 sur la protection des données personnelles du 26 avril 2016).

Aucun transfert des données ne sera effectué.

Les données seront utilisées pour la recherche pour une durée de 4 ans et seront archivées pendant 10 ans au Centre Hospitalier Le Vinatier.

Les résultats de cette étude pourront faire l'objet de communications lors de la thèse de Madame Romane DE ROZARIO et être publiés dans une revue scientifique, et dans tous ces cas **votre anonymat sera préservé**.

Quels sont vos droits ?

Vous pourrez être informé des résultats globaux de l'étude en effectuant une demande écrite auprès du Centre Hospitalier Le Vinatier.

Conformément aux dispositions de la loi 78/17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 :

- Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées pour cette étude, vous avez la possibilité de vous y **opposer** à tout moment, sans avoir à justifier de votre décision,
- Si ces données ont déjà été recueillies pour l'étude, vous pouvez aussi demander leur **effacement**, étant précisé que le responsable de traitement a le droit de ne pas donner suite à cette demande si cet effacement est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs de l'étude,
- Vous disposez aussi d'un droit d'**accès** aux données vous concernant, que vous pouvez exercer directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix, d'un droit de **rectification**, d'**effacement** et de limitation des données personnelles le concernant.

Ces droits s'exercent :

- Auprès du responsable de l'étude, le Professeur Nicolas FRANCK par l'intermédiaire de la doctorante Madame Romane De ROZARIO
Romane.DE-ROZARIO@ch-le-vinatier.fr@ch-le-vinatier.fr
Centre Hospitalier Le Vinatier, 95 Bd Pinel, 69678 BRON
- Ou auprès du Délégué à la Protection des Données du Centre
DPO@ch-le-vinatier.fr
Centre Hospitalier Le Vinatier, DPO, 95 Boulevard Pinel, 69678 BRON

Nous vous remercions par avance de joindre la copie d'un titre d'identité (par exemple : carte nationale d'identité) pour qu'il puisse être donné suite à votre demande d'exercice de droit(s).



Si vous estimez que vos droits concernant le traitement de vos données n'ont pas été respectés, il vous est possible de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) vous pouvez faire une réclamation, Service des Plaintes - 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

L'étude a été soumise au Comité Ethique et Scientifique pour les Recherches, les Etudes et les Evaluations dans le domaine de la Santé (CESREES), indépendant du responsable de traitement et a reçu un avis favorable.

Enfin, conformément à l'article 66 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'étude a fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en date du 04/02/2026. La CNIL est l'autorité de contrôle chargée de surveiller l'application des règles relatives à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard d'un traitement de données.

Pour en savoir plus sur l'étude, vous pouvez contacter le responsable de traitement ou le responsable scientifique dont les coordonnées sont disponibles ci-dessus.

Par ailleurs, en vous rendant sur le site internet du Centre Hospitalier Le Vinatier ou sur celui du HEALTH DATA HUB Vous pouvez y retrouver toutes les informations concernant l'étude IP-ARUP et sur les engagements du HEALTH DATA HUB vis-à-vis de la société civile.

Professeur Nicolas FRANCK